



## Vous poursuivez votre scolarité

A l'issue de votre scolarité actuelle, vous souhaitez continuer votre cursus en intégrant une formation sanitaire ou sociale.

Vos frais de scolarité sont pris en charge par la Région Basse-Normandie.

Vous pouvez prétendre à une bourse versée par la Région Basse-Normandie. L'obtention

de cette bourse est soumise à conditions : ressources, situation familiale...

**Pour plus de renseignements sur les bourses, consultez le site**

[www.region-basse-normandie.fr](http://www.region-basse-normandie.fr)

(Rubriques : Apprendre et se former - Se qualifier - Formations sanitaires et sociales - Bourses régionales).



## Vous êtes demandeur d'emploi

Vous êtes demandeur d'emploi et vous souhaitez intégrer une formation sanitaire et sociale, soit pour un parcours complet, soit pour un parcours adapté après une VAE partielle ou une dispense.

### Indemnisation / aides financières

Si vous avez acquis des droits au titre de l'« allocation de retour à l'emploi » (ARE) auprès de Pôle Emploi, vous pouvez percevoir la rémunération « allocation d'aide au Retour à l'Emploi Formation » (AREF) pendant votre formation. Pour cela, vous devrez vous adresser à votre site local Pôle Emploi.

A l'inverse, si vous n'êtes pas indemnisé par Pôle Emploi, vous pouvez prétendre à une

bourse de la Région. L'obtention de cette bourse est soumise à conditions : ressources, situation familiale...

**Pour plus de renseignements sur les bourses, consultez le site**

[www.region-basse-normandie.fr](http://www.region-basse-normandie.fr)

(Rubriques : Apprendre et se former - Se qualifier - Formations sanitaires et sociales - Bourses régionales).

### Frais de scolarité

A partir du moment où vous serez admis dans un institut de formation (après concours par exemple), vos frais de scolarité seront financés par la Région Basse-Normandie ou par Pôle Emploi dans le cadre de leur partenariat.

Partenaires



Abbaye-aux-Dames  
Place Reine Mathilde  
BP 523  
14035 CAEN Cedex  
Tél. : 02 31 06 98 98  
Fax : 02 31 06 95 95  
[www.region-basse-normandie.fr](http://www.region-basse-normandie.fr)



\* Euro ISC 360 - RES MANTRE 200 43 707 - Crédits photos : Région Basse-Normandie - MARIUS SUR PAPER RECICLE avec euros éco-citizens

www.region-basse-normandie.fr

**Formations sanitaires et sociales :  
Guide pratique des financements**



Novembre 2009 - Edité par la Région Basse-Normandie



**Laurent Beauvais**  
Président de la Région  
Basse-Normandie

Avec près de 60 000 professionnels en Basse-Normandie, le secteur sanitaire, social et médico-social représente 13 % de l'emploi régional. Il fait partie des secteurs les plus créateurs d'emplois, et les métiers de ce secteur sont appelés à se développer encore plus dans les années à venir, en raison du vieillissement de la population et des nombreux départs en retraite des professionnels.

La Basse-Normandie regroupe environ 3 700 élèves en formation, répartis dans 22 instituts de formation paramédicale et 2 instituts de formation sociale.

Ces formations sont en pleine mutation, sous l'effet de l'intégration de certaines d'entre elles dans le cursus universitaire, ce qui renforce leur dynamisme et leur attractivité.

Le financement des parcours de formation dans ce domaine est partagé entre la Région, Pôle Emploi, les employeurs et les organismes collecteurs des fonds de formation.

Si vous avez le projet de suivre l'une de ces formations, vous devez au préalable vous assurer que celle-ci sera financée. Il est nécessaire que vous clarifiez la question du financement de vos études dès le début de votre projet de formation.

C'est pour vous aider dans vos démarches que nous avons conçu ce guide. Bonne lecture et bon parcours de formation !



## Les formations sanitaires et sociales

### Formations paramédicales

- Infirmiers
- aides-soignants
- sages-femmes
- auxiliaires de puériculture
- ergothérapeutes
- ambulanciers
- masseurs kinésithérapeutes
- manipulateurs d'électroradiologie médicale

### Formations sociales

- aides médico-psychologiques
- assistants de service social
- éducateurs spécialisés
- moniteurs éducateurs
- éducateurs techniques spécialisés
- auxiliaires de vie sociale
- conseillers en économie sociale et familiale
- techniciens de l'intervention sociale et familiale



## Vous êtes salarié du secteur public ou privé

Plusieurs dispositifs de financement s'offrent à vous selon votre statut, votre ancienneté ou la durée de la formation envisagée :

### À l'initiative de l'employeur

LE PLAN DE FORMATION rassemble toutes les actions de formation définies par l'entreprise. Le départ du salarié en formation dans ce cadre est considéré comme l'exécution normale du contrat de travail. Par conséquent, le salarié continue à être rémunéré et bénéficie de sa protection sociale habituelle. Le coût de la formation reste à la charge de l'entreprise de même que les frais de restauration, d'hébergement et de transport. Dans le cadre du Plan de formation, vous pouvez aussi utiliser votre Droit Individuel de Formation (DIF).

### À l'initiative du salarié

Le CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF) est un dispositif qui permet à un salarié du secteur privé uniquement de s'absenter de son poste de travail pour suivre une formation

de son choix. Selon les cas, le salarié peut bénéficier d'une prise en charge de sa rémunération et des frais liés à la formation (coûts pédagogiques, transport, hébergement). Tout salarié qui a 24 mois d'activité (consécutifs ou non) peut prétendre au CIF.

Pour les agents de la Fonction Publique Hospitalière, vous avez la possibilité de mobiliser le CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP). Celui-ci permet de financer une formation personnelle dans le but d'accéder à un changement d'activité ou de profession, d'élargir le champ culturel ou la vie sociale ou d'accéder à un niveau de qualification supérieure (cf. ANFH).

**Avant toute démarche de formation, vous devez vous renseigner sur les conditions à remplir et sur les financements possibles auprès de votre employeur ou des organismes financeurs (voir tableau ci-contre). Ces organismes vous accueillent en toute confidentialité.**

## Les possibilités de financement des formations

Financeurs	Missions	Contact
Vous travaillez dans un <b>établissement privé à but non lucratif de la branche sanitaire, médico-sociale et sociale</b> . Vous devez formuler votre demande auprès d' <b>UNIFAF</b> .	<b>UNIFAF</b> peut financer l'accès aux formations diplômantes, non diplômantes, les accompagnements VAE, les Bilans de compétences dans le cadre des plans de formation, des DIF, des périodes de professionnalisation. La prise en charge concerne les coûts pédagogiques, les salaires, les frais annexes (restauration, hébergement, déplacements). UNIFAF peut financer également les Congés Formation (CIF CDI, CIF CDD, Congé VAE, Congé bilan de compétences). La prise en charge concerne les coûts pédagogiques et les salaires ; les frais annexes ne sont pas pris en charge.	UNIFAF Basse-Normandie 36, avenue de l'Hippodrome 14000 CAEN Tel : 02 31 15 65 00 E-mail : <a href="mailto:basse-normandie@unifaf.fr">basse-normandie@unifaf.fr</a> <a href="http://www.unifaf.fr">www.unifaf.fr</a>
Vous travaillez dans la <b>Fonction Publique Hospitalière</b> . Vous devez vous adresser à l' <b>ANFH</b> .	<b>L'ANFH</b> finance dans le cadre des plans de formation, des DIF, des périodes de professionnalisation, l'accès aux formations professionnelles diplômantes, qualifiantes, de développement des connaissances et compétences, de préparation aux examens et concours, d'études promotionnelles et de conversion. La prise en charge concerne les coûts pédagogiques, la rémunération, les frais annexes (hébergement, déplacements). L'ANFH finance également le Congé de Formation Professionnelle, le congé VAE et le congé Bilan de compétences. La prise en charge concerne les coûts pédagogiques, la rémunération, les frais annexes (hébergement, déplacements). <b>NOTE : Tous les salariés du secteur public dont l'établissement n'est pas adhérent à l'ANFH doivent s'adresser directement à leur Direction des Ressources Humaines.</b>	ANFH Basse-Normandie 3.20 Quartier du Val 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR Tel : 02 31 46 71 60 E-mail : <a href="mailto:bassenormandie@anf.fr">bassenormandie@anf.fr</a> <a href="http://www.anfh.asso.fr">www.anfh.asso.fr</a>
Vous travaillez dans le <b>secteur hospitalier et médico-social privé à statut commercial</b> . Vous devez effectuer vos démarches auprès de <b>FORMAHP</b> .	<b>FORMAHP</b> finance les salariés en CDI des entreprises adhérentes. La prise en charge des formations est au cas par cas dans le cadre du plan de formation et de la professionnalisation.	FORMAHP Basse-Normandie 29A, quai de la Prévalaye 35000 RENNES Tel : 06 29 71 72 82 E-mail : <a href="mailto:valerie.menage@formahp.com">valerie.menage@formahp.com</a> <a href="http://www.formahp.com">www.formahp.com</a>
Vous travaillez dans une <b>entreprise de l'économie sociale (association, mutuelle ou coopérative)</b> . Vous devez vous renseigner auprès d' <b>UNIFORMATION</b> .	<b>UNIFORMATION</b> peut financer les formations diplômantes, non diplômantes, les accompagnements VAE, les bilans de compétences dans le cadre des plans de formation, des DIF ou des périodes de professionnalisation. La prise en charge concerne les coûts pédagogiques, les salaires et les frais annexes (restauration, hébergement, déplacements). UNIFORMATION peut également financer les Congés formation (CIF CDI, CIF CDD, Congé VAE, Congé Bilan de compétences). La prise en charge concerne les coûts pédagogiques, les salaires et les frais annexes au cas par cas.	UNIFORMATION 14D, rue du Pâtis Tatelin CS 70821 35708 RENNES Cedex 7 Tel : 0820 20 52 06 E-Mail : <a href="mailto:bassenormandie@uniformation.fr">bassenormandie@uniformation.fr</a>
Vous travaillez dans un <b>autre secteur que tous les secteurs précités</b> . Vous devez prendre contact avec le <b>FONGECIF</b> .	<b>Le FONGECIF</b> finance exclusivement le Congé Individuel de Formation, et ce, pour les salariés en CDI ou CDD. La prise en charge concerne les frais de formation et le salaire, les frais de transport et d'hébergement.	FONGECIF Basse-Normandie Citis - BP 250 14209 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR Tel : 02 31 46 26 46 E-Mail : <a href="mailto:infos@fongecifbassenormandie.com">infos@fongecifbassenormandie.com</a> <a href="http://www.fongecifbassenormandie.com">www.fongecifbassenormandie.com</a> <a href="http://www.cifcdd.com">www.cifcdd.com</a>